



RECOMMANDATIONS DU SEMINAIRE - ATELIER SUR LE THEME : « LES MISSIONS D'UNE FEDERATION OU ASSOCIATION NATIONALE DANS LE PILOTAGE STRATEGIQUE ET LA CONDUITE DES MARCHES

A l'issue des travaux du séminaire-atelier organisé du 04 au 05 décembre 2017 à l'hôtel Terrou-bi de Dakar (Sénégal) par la Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines (FANAF) à l'intention des Présidents, des Membres de Bureaux et des Secrétaires Généraux des fédérations ou associations nationales de sociétés d'assurance sur le thème : « **les missions des fédérations ou associations dans le pilotage stratégique et la conduite des marchés** »,

Les délégués du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo Brazzaville, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de Madagascar, du Mali, du Maroc, du Rwanda, du Sénégal et du Togo :

- Constatant :

- le manque de fluidité dans les rapports avec la tutelle ;
- les problèmes d'organisation et de structuration des fédérations ou associations ;
- le manque de définition du statut du Secrétaire Général et d'autonomie dans l'exécution des tâches à lui confiées ;
- l'absence d'harmonisation des différents postes clés à pourvoir au sein de chaque Secrétariat Général ;
- les problèmes d'allocation optimale des ressources dans les fédérations ou associations ;
- le caractère facultatif de l'adhésion des sociétés d'assurances à la fédération ou à l'association de leur marché ;
- le non-respect par les membres des décisions prises par les fédérations et associations professionnelles ;
- la mauvaise perception de l'assurance auprès des pouvoirs publics et des consommateurs ;
- dans certaines fédérations, l'absence de définition d'une vision et sa déclinaison dans un plan stratégique ;



- **S'inspirant :**

- du modèle d'organisation et de fonctionnement de fédérations jugées plus matures ;
- d'expériences innovantes initiées par des fédérations ou associations des pays membres de la FANAF ;

Convaincus de la nécessité de redéfinir les missions à assigner aux fédérations ou associations d'assurance pour qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle dans l'animation et le développement des marchés d'assurance,

Recommandent :

1°) Dans le cadre de la gestion des relations avec les Autorités :

- de mettre en place dans chaque marché un cadre permanent de concertation avec la tutelle qui se réunira une fois par trimestre sur les questions relatives au secteur des assurances ;
- d'instaurer une relation suivie avec les autres ministères ;
- de mettre en place dans chaque pays un comité consultatif présidé par le Directeur des Assurances.

2°) Pour la restructuration et la réorganisation des fédérations ou associations :

- de définir clairement les rôles de chaque organe de la fédération ou de l'association (l'Assemblée Générale, le Bureau Exécutif et le Secrétariat Général) et les statuts des Secrétaires Généraux en mettant l'accent sur leurs prérogatives ;
- de doter les fédérations ou associations des moyens nécessaires (financiers, humains et organisationnels) pour leur assurer une autonomie de fonctionnement.

3°) Pour l'instauration d'une crédibilité du secteur des assurances :

- de renforcer la visibilité des fédérations ou associations par la construction de « maisons de l'assurance » ;
- de mettre en place un « accord de marché » en vue de promouvoir une discipline de marché à travers notamment :
 - ✓ le respect des règles de tarification et de commissionnement ;
 - ✓ la réduction et le respect des délais de règlement des sinistres ;

AB4



- ✓ la promptitude dans le traitement des recours inter-compagnies ;
- ✓ les bonnes pratiques en matière de coassurance ;
- d'inviter les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires pour rendre obligatoire l'adhésion des sociétés d'assurance à la fédération ou l'association locale, et exécutoires les décisions prises par elle ;
- de mettre en place un système efficace de communication surtout financière intégrant d'autres indicateurs de performance des compagnies tels que la célérité dans le règlement des sinistres ; à cet effet, les compagnies justifiant des meilleures pratiques en la matière pourraient être primées ;
- de centraliser l'édition des attestations d'assurance automobile au niveau des fédérations ou associations pour limiter la fraude ;
- de mettre en place un mécanisme permettant de se procurer les procès-verbaux d'accidents dans les meilleurs délais surtout pour les sinistres matériels ;
- de centraliser dans une base de données les accidents enregistrés par les sociétés d'assurance et les décisions de justice rendues en la matière ;
- de concevoir au sein de chaque fédération ou association un plan stratégique de développement avec une vision quinquennale.

Fait à Dakar, le 06 décembre 2017

Le Président de la FANAF

M. Adama NDIAYE



Le Secrétaire Général de la FANAF

M. Fransady KONDE